



CAHIER TARIFAIRE 2025



SECTION 1 : AUTORISATION D'INSTALLATION	4
SECTION 2 : GRILLE TARIFAIRE - VENTE DE TERRAIN	5
SECTION 3 : GRILLE TARIFAIRE - LOCATION	7
SECTION 4 : FRAIS DE GESTION	8
SECTION 5 : FRAIS D'ACCÈS – BADGES ET MACARONS	9
SECTION 6 : GESTION DES FLUX DE MARCHANDISES	11
SECTION 7 : AUTRES	13
SECTION 8 : CONTACTS	15

L'objectif de ce cahier tarifaire est de présenter les tarifs en vigueur pour les services et les prestations mises en place au sein de la plateforme industrielle de Tanger Med Zones (TMZ).

SECTION 1 : AUTORISATION D'INSTALLATION

Les investisseurs souhaitant s'établir à **Tanger Med Zones (TMZ)** doivent soumettre une demande d'autorisation d'installation incluant les documents nécessaires à la constitution du dossier en échange d'un accusé de réception. La commission TMZ examinera la demande dans un délai maximal de 8 jours à compter de la date de dépôt, puis transmettra ce dossier à la Commission Régionale Unifiée d'Investissement (CRUI) pour instruction.

Les documents nécessaires pour constituer la demande sont :

SOCIÉTÉ EN COURS DE CRÉATION	SOCIÉTÉ CRÉÉE
<ul style="list-style-type: none"> • Questionnaire complété. • Lettre adressée au président de la CRUI. • Copie du certificat négatif de dénomination de la société à créer. • Copie des pièces d'identité des actionnaires de la société. • Engagement signé et légalisé par le représentant légal de la société. • Note de présentation du projet. 	<ul style="list-style-type: none"> • Questionnaire complété. • Lettre adressée au président de la CRUI. • Copie des pièces d'identité des actionnaires de la société. • Extrait du Registre de Commerce. • Copie des statuts de la société. • PV de la dernière réunion du CA ou de l'AG. • Engagement signé et légalisé par le représentant légal de la société. • Note de présentation du projet.

Les coûts administratifs relatifs à l'examen des demandes d'installation au sein des zones **Tanger Automotive City (TAC)** et **Tanger Free Zone (TFZ)** sont les suivants :

	NOUVELLE DEMANDE D'INSTALLATION	MISE À JOUR DE LA DECISION D'INSTALLATION
ZONE SOUS DOUANE	2 500 Euros	500 Euros
ZONE HORS DOUANE	30 000 MAD (TTC)	5 000 MAD (TTC)

SECTION 2 : GRILLE TARIFAIRE - VENTE DE TERRAIN

1. Tanger Automotive City (TAC)

ZONE HORS DOUANE	TARIFS (MAD/m ²)
Terrains Industriels	
S < 2.500 m ²	1 200
2.500 m ² < S < 5.000 m ²	1 100
5.000 m ² < S < 10.000 m ²	1000
10.000 m ² < S < 20.000 m ²	950
S > 20.000 m ²	850
Terrains Tertiaires et Services	
S < 1.500 m ²	1 400
1.500 m ² < S < 5.000 m ²	1 300
Terrains Zone Façade et Showroom	
S < 1.500 m ²	1 700
1.500 m ² < S < 2.500 m ²	1 500

ZONE SOUS DOUANE	TARIFS (EUROS/m ²)
0 - 5.000 m ²	95
5.000 m ² - 10.000 m ²	90
10.000 m ² - 20.000 m ²	85
20.000 m ² < S	80

2. Tanger Free Zone (TFZ)

ZONE HORS DOUANE	
Superficie	MAD/m ²
0 – 10.000 m ²	2000

3. Tétouan Park (TP)

INDUSTRIE ET LOGISTIQUE		SERVICE ET SHOWROOM	
Superficie	MAD/m ²	Superficie	MAD/m ²
S < 2.000 m ²	900	S < 600 m ²	1800
2.000 m ² < S < 3.000 m ²	800	600 m ² < S < 780 m ²	1700
3.000 m ² ≤ S < 9.000 m ²	750	Fusion de 2 lots dont la surface est < 850 m ²	1650
S ≥ 9.000 m ²	700	780 m ² < S < 850 m ²	1600
		S > 850 m ²	1450

4. La Zone Commerciale de Cabo Negro (ZCC)

Les prix de vente de terrains au sein de la zone commerciale de Cabo Negro varient en fonction des lots et démarrent à partir de **850 DHS/m²**.



SECTION 3 : GRILLE TARIFAIRE - LOCATION

Les conditions commerciales relatives à la mise en location des bâtiments standards prêts à l'emploi destinés à un usage industriel et logistique sont les suivantes :

- Prix du loyer (voir la grille tarifaire ci-après)
- Révision triennale de 10%
- La garantie bancaire à première demande
- Dépôt de cautionnement
- Une lettre de garantie « corporate » de la société mère couvrant les engagements du bénéficiaire

TYPE DE CONTRAT	BÂTIMENT STANDARD		BUREAUX TOS
	TAC	TFZ	
Contrat de 9 ans	6 Euros /m ² /mois		90 MAD/m ² /mois
Contrat de 6 ans	6,5 Euros /m ² /mois		
Contrat de 3 ans	7 Euros /m ² /mois		



SECTION 4 : FRAIS DE GESTION

Conformément aux dispositions de l'article 67 du règlement intérieur, Tanger Med Zones facture les services de gestion tels que la surveillance, la maintenance des voiries, l'entretien, le nettoyage, l'éclairage public, l'entretien des espaces verts, etc...

Les occupants de la zone doivent régler leur part des frais de gestion dans un délai maximum de 30 jours à compter de la date d'émission de la facture.

Ces frais sont calculés comme suit :

ZONE	ZONE SOUS DOUANE	ZONE HORS DOUANE
Tanger Free Zone	1 Euro	8 MAD (TTC)
Tanger Automotive City	1 Euro	8 MAD (TTC)
Tétouan Park	-	2 MAD/m ² /An (HT)
Tétouan Shore	-	15% du loyer
Zone Commerciale de Cabo Negro	-	10 MAD/m ² /An



SECTION 5 : FRAIS D'ACCÈS – BADGES ET MACARONS

Dans le cadre du déploiement de sa feuille de route digitale, Tanger Med Zones a lancé son guichet unique numérique « **Zones Community System** » (ZCS), centralisant l'ensemble des solutions digitales au service des opérateurs de Tanger Med Zones (TMZ).

Parmi les services proposés par le Zones Community System, on retrouve la solution **GATE ACCESS** qui permet de simplifier le contrôle et la gestion des accès, pour l'ensemble des usagers des zones de TMZ.

Pour accéder aux services du « Zones Community System », les usagers de Tanger Med Zones doivent disposer d'un compte client. Ce compte peut être créé facilement via le service **OIAM** en scannant ce code et en suivant les étapes indiquées.

**Découvrez dès maintenant
la plateforme Zones
Community Systems**



Les badges et macarons peuvent ensuite être commandés électroniquement via Gate Access.

À noter que toute personne physique ou tout mandataire de toute personne morale qui réalise des opérations industrielles, de commerce, de courtage international ou de services dans la zone franche, reçoit de Tanger Med Zones une carte dite « badge d'accès », renouvelable le 1^{er} janvier de chaque année et qui constitue le document l'autorisant à pénétrer et circuler en zone franche.

Pour obtenir cette carte, l'investisseur intéressé doit remettre à TMZ tout document prouvant son activité.

Tout véhicule entrant en zone franche reçoit un « tag intelligent », que le chauffeur doit placer et coller, de façon apparente, sur le pare-brise du véhicule.

TARIFS 2025	BADGES	MACARONS	ABONNEMENT
	TMZ	TMZ	
CLIENT INTERNE II Effectif 001-100 II	100,00 MAD	250,00 MAD	
CLIENT INTERNE II Effectif 101-500 II	80,00 MAD	250,00 MAD	
CLIENT INTERNE II Effectif 501-999 II	60,00 MAD	250,00 MAD	
CLIENT INTERNE II Effectif 1 000 et plus II	40,00 MAD	250,00 MAD	
CLIENT EXTERNE	250,00 MAD	300,00 MAD	
TRANSPORT MARCHANDISE	*	550,00 MAD	
TRANSPORT MARCHANDISE "REPLACEMENT"	50,00 MAD	550,00 MAD	
TRANSPORT PERSONNEL	*	300,00 MAD	
TRANSPORT PERSONNEL "REPLACEMENT"	50,00 MAD	300,00 MAD	
ABONNEMENT ACCÈS CLIENT			

* Chaque macaron sera livré avec le badge du chauffeur correspondant.

Les badges et macarons TMZ donnent accès à l'ensemble des zones d'activités de Tanger Med Zones : TFZ, TAC, TP, TOS.



SECTION 6 : GESTION DES FLUX DE MARCHANDISES

Parmi les services digitaux de « **Zones Community System** » (**ZCS**) figure **FREIGHT ACCESS**, une application qui permet, en plus de la gestion automatisée des flux intra-zone, d'enregistrer et de valider les bulletins d'entrée et de sortie des marchandises aux différents points d'accès de TMZ.

FREIGHT ACCESS permet le traitement électronique de toutes les déclarations d'entrée et de sortie des marchandises en zone franche. Le déclarant doit remplir et soumettre le formulaire de déclaration, dans lequel :

- Il indique la valeur et la nature de la marchandise ainsi que le nombre, le poids, le genre, la marque, le pays d'origine et la nature des colis qui la contiennent ;
- Il précise si la marchandise doit être entreposée dans un magasin ou sur un terre-plein lui appartenant ;
- Il reconnaît que la marchandise ne fait pas partie de la liste des produits prohibés tels que définis par la loi.

1. Frais DUM Prouvisionnelle

Les frais encourus par le déclarant ou l'opérateur pour chaque déclaration provisoire ouverte par mois.

FRAIS DUM PROVISIONNELLE

200 MAD/Dossier

2. Frais de dossier – Gestion des déchets

Frais associés à la soumission annuelle du dossier de déchets, par les entreprises engagées dans l'activité de traitement et d'évacuation des déchets industriels, qu'ils soient recyclables ou non, provenant des exploitants de la zone franche, sont à :

FRAIS DE DOSSIER DE GESTION DES DÉCHETS

50 000 MAD/An

3. Droits d'accès des camions déchets

Les coûts liés à l'autorisation octroyée aux entreprises ayant déposé leur dossier annuel pour l'élimination des déchets.

DROITS D'ACCÈS DES CAMIONS DÉCHETS
200 MAD/accès

4. Frais d'occupation des espaces communs

Les frais d'occupation des espaces communs font référence aux frais supportés par le transporteur pour chaque nuit passée dans la zone.

	MONTANT	NOMBRE DE NUITÉES
FRAIS D'OCCUPATION DES ESPACES COMMUNS	100 MAD	1-3 nuitées
	500 MAD	4-7 nuitées
	1 000 MAD	8 nuitées et plus

5. Pont-bascule solution de pesage camions

Frais liés à la pesée des camions.

PONT-BASCULE SOLUTION DE PESAGE CAMIONS
50 MAD

6. Frais des travaux rémunérés

FRAIS DES TRAVAUX RÉMUNÉRÉS
300 MAD/4H

SECTION 7 : AUTRES

1. Raccordement électrique

Les frais de raccordement sont fixés selon les tarifs établis par chaque fournisseur délégataire, et englobent généralement les dépenses liées à l'installation des équipements requis ainsi que les frais administratifs associés à la mise en service. Ces coûts varient selon la zone géographique et le prestataire chargé de la fourniture d'électricité dans cette zone.

Pour toute information, l'investisseur doit contacter les contacts suivants :

ZONE	OPÉRATEUR
TANGER AUTOMOTIVE CITY	TANGER MED UTILITIES E-mail : y.bakali@tmu.ma Tél : +212 (0) 6 61 50 63 29
TANGER FREE ZONE	AMENDIS TANGER E-mail : ismail.achahboun@ueolia.com Tél : +212 (0) 6 61 23 08 37
TETOUAN PARK	ONEE TETOUAN E-mail : sahim@onee.ma/crc@onee.ma Tél : +212 (0) 80 200 77 77
TETOUAN SHORE	TANGER MED UTILITIES E-mail : y.bakali@tmu.ma Tél : +212 (0) 6 61 50 63 29
ZONE COMMERCIALE DE CABO NEGRO	AMENDIS TETOUAN Tél : +212 (0) 802 008 000

2. Raccordement pour assainissement et eau potable

Les frais de raccordement au réseau d'assainissement comprennent les coûts engagés pour établir la connexion au système d'assainissement, ainsi que les frais administratifs liés à la mise en service. Ces frais varient en fonction du volume de consommation du projet et sont déterminés par le prestataire responsable de la gestion de l'eau dans la zone.

Pour toute information, l'investisseur doit contacter les contacts suivants :

ZONE	OPÉRATEUR
TANGER AUTOMOTIVE CITY	TANGER MED UTILITIES E-mail : y.bakali@tmu.ma Tél : +212 (0) 6 61 50 63 29
TANGER FREE ZONE	AMENDIS TANGER E-mail : ismail.achahboun@veolia.com Tél : +212 (0) 6 61 23 08 37
TETOUAN PARK	ONEE TETOUAN E-mail : sahim@onee.ma/crc@onee.ma Tél : +212 (0) 80 200 77 77
TETOUAN SHORE	TANGER MED UTILITIES E-mail : y.bakali@tmu.ma Tél : +212 (0) 6 61 50 63 29
ZONE COMMERCIALE DE CABO NEGRO	AMENDIS TETOUAN Tél : +212 (0) 802 008 000

3. Frais de raccordement au réseau télécom

Les frais de raccordement au réseau de télécommunications comprennent les dépenses nécessaires pour établir une connexion au réseau de communication, permettant l'accès aux services de téléphonie et d'internet. Ces coûts peuvent varier en fonction de plusieurs facteurs tels que la distance entre le site et le point de raccordement au réseau, les équipements requis et les spécifications techniques de l'installation. L'installation et la gestion administrative associées à la mise en service du raccordement au réseau de télécommunications sont gérées par Cires Technologies.












ZONE	OPÉRATEUR
TANGER AUTOMOTIVE CITY	CIRES TECHNOLOGIES Tél : +212 (0) 539 321 312 / 309 E-mail : c.support@cirestechnologies.ma
TANGER FREE ZONE	
TETOUAN PARK	
TETOUAN SHORE	
ZONE COMMERCIALE DE CABO NEGRO	

4. Pénalité environnementale

Les infractions liées au non-respect de l'environnement, et dont le constat est resté sans suite dans un délai de 24h, seront facturées au contrevenant aux **frais de remise en état majorés de 2 000 Euros**.

SECTION 8 : CONTACTS

Nos bureaux sont ouverts du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h00.

TFZ		<p>Hasna BENYAICH h.benyaich@tangermed.ma +212 (0) 539 396 216</p>		<p>Moncef GHLIEL m.ghliel@tangermed.ma +212 (0) 539 396 218</p>
		<p>Salma JEBARI s.jebari@tangermed.ma +212 (0) 539 396 200</p>		<p>Aziza ALAOUI-SOSSE a.alaoui@tangermed.ma +212 (0) 539 396 224</p>
TAC		<p>Ahmed BENAYAD a.benayad@tangermed.ma +212 (0) 539 396 287</p>		<p>Sanaa GRIRANE s.grirane@tangermed.ma +212 (0) 539 396 283</p>
		<p>Safae HSEIN s.hsein@tangermed.ma +212 (0) 539 396 284</p>		<p>Reda CHAANOUNE r.chaanoune@tangermed.ma +212 (0) 539 396 214</p>
TP TOS ZCC		<p>Ali ACHAACH a.achaach@tangermed.ma +212 (0) 539 396 270</p>		<p>Mamoun RAZDI m.razdi@tangermed.ma +212 (0) 539 396 282</p>
		<p>Alia BOUHLAL a.bouhlale@tangermed.ma +212 (0) 539 396 235</p>		



